



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation
Laurent HIVERT

Lyon, 8 juillet 2022

Installation et maintien de vétérinaires en zones rurales



Groupe de travail n°1 : Cartographie des zones critiques

Groupe n°1 : pilote DRAAF, co-animé par la Région et la DRAAF

Lors de la 1^{ère} réunion technique du groupe de travail, les données disponibles issues du système d'information de l'alimentation du Ministère en charge de l'agriculture et de l'Ordre vétérinaire se sont avérées insuffisantes pour caractériser l'offre et la demande en soins vétérinaires des animaux de rente. Il a alors été décidé d'élaborer un questionnaire en séance. Ce questionnaire couvre les champs d'intérêt des groupes de travail régionaux : démographie du cabinet, activité d'ici à 5 ans, accueil de stagiaires vétérinaires, projets d'investissement, attractivité.

Aussi bien utiles pour la détermination des zones actuellement critiques ou de celles pouvant le devenir, l'enquête permet de collecter des informations sur les déterminants, les leviers et les moyens d'action particuliers (adaptés à chaque situation) en cas de relâchement du maillage vétérinaire.

La DRAAF assure pour le groupe de travail n°1 l'exploitation des réponses au questionnaire. Celles-ci sont enrichies des données du système d'information de l'alimentation, notamment de la base SIGAL qui contient des informations relatives aux :

- élevages pour lesquels les cabinets sont désignés vétérinaire sanitaire (VS) - données en date de février 2022 ;
- cabinets vétérinaires.

Détermination des zones critiques

Des indicateurs ont été proposés par la DRAAF aux membres du groupe de travail lors de la réunion du 20 mai 2022.

La revue des indicateurs a permis d'en sélectionner 9 et de valider leurs définitions et leurs valeurs seuils. Les indicateurs sont présentés dans le tableau ci-après.

Pour satisfaire les besoins des éleveurs et leurs représentants, des vétérinaires et leurs représentants, des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des instituts de formation, un tableau des communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes est produit pour présenter les indicateurs avec leurs valeurs mesurées.

Au-delà des travaux du groupe, ce tableau permet à chaque collectivité ou partenaire d'affiner pour ses besoins la liste des communes qu'il estime « critique » au titre du maillage vétérinaire, que ce soit pour l'aider dans son approche diagnostic ou pour identifier des leviers d'intervention adaptés.

Après la réunion, chaque indicateur retenu a été calculé pour les communes du territoire régional. Ensuite les valeurs mesurées ont été comparées aux valeurs seuils pour catégoriser les communes. Ces résultats sont présentés sous forme de cartes.

Note : Le numéro d'indicateur indiqué dans ce tableau de définition des critères/indicateurs est reporté dans les noms des colonnes du tableau des données à la commune et dans les noms des fichiers des cartes.

Règles techniques :

Pour convertir un territoire d'accessibilité à une liste de communes considérées atteignables par un vétérinaire, la règle suivante est appliquée : on retient la commune comme faisant partie de la zone d'accessibilité lorsque plus de 75% du territoire communal est atteint en moins de 30 minutes d'après le calcul d'itinéraire.

Si plusieurs vétérinaires peuvent intervenir dans une commune en moins de 30 minutes, il suffit d'un seul vétérinaire faisant défaut à un indicateur d'offre vétérinaire (indicateurs n°3 à 9) pour que la commune soit qualifiée « critique ».

Ces règles techniques permettent de garantir l'anonymisation des réponses fournies par les cabinets vétérinaires au questionnaire élaboré par le groupe de travail, tel que cela a été énoncé dans le texte support du questionnaire.

Objectif	Critère			Source	Intérêt	Limites
	N°	Indicateur	Seuil			
Demande de soins	0a	Densité bovins lait par canton	< moyenne département	RGAL 2020	Zones sous-denses en élevages	Données rapportées au siège de l'exploitation (définition du recensement agricole)
	0b	Densité bovins viande par canton,	< moyenne département	RGAL 2020		
	0c	Densité ovins – caprins par canton,	< moyenne département	RGAL 2020		
Offre vétérinaire ruraux 2022	1	Territoire (non-) atteint par les vétos d'un cabinet vétérinaire en un temps acceptable	30 min	itinéraire routier, SIGAL (localisation vétérinaires sanitaires)	Déplacements pour interventions dans un temps acceptable pour les animaux (bien-être, soins), l'éleveur (coût) et le vétérinaire sanitaire (temps de route) Identifier les zones non atteintes en moins de 30 minutes	Modèle de calcul des itinéraires (méthode CEREMA) Dans le SIAL, le cabinet vétérinaire est identifié par son DPA (siège cabinet) et non son ou ses DPE (lieu exercice). En cas existence autres sites, ils ne sont pas pris en compte
	2	Temps pour atteindre élevage par le VS en 2022	30 min	SIGAL	Estimation de la réalité des temps de déplacements du vétérinaire sanitaire vers 1 élevage	- modèle de calcul (itinéraire GéoPortail) - effet de lissage par le calcul d'un temps moyen par commune de situation des élevages - prise en compte des élevages de bovins et ovins-caprins seulement Dans le SIAL, le cabinet vétérinaire est identifié par son DPA (siège cabinet) et non son ou ses DPE (lieu exercice). En cas existence autres sites, ils ne sont pas pris en compte
	3	NB personnes rural par cabinet	4	enquête, SIGAL (localisation vétérinaires sanitaires)	Impact sur l'organisation sur la continuité des soins	Enquête déclarative et non exhaustive

	4	Part de l'activité rurale dans l'activité du cabinet (ETP) – actuel	25%	enquête , SIGAL (localisation vétérinaires sanitaires)	Mesure de l'importance relative de l'activité rurale dans l'activité d'un cabinet vétérinaire Les cabinets « mixte » où l'activité rurale devient plus faible sont plus à risque de cesser l'activité rurale (enseignement tiré GEPP-Isère)	Enquête déclarative et non exhaustive
	5	Avec estimation fragilité cf. zone (à 30 mn) couverte par 1 seul cabinet		enquête , SIGAL (localisation vétérinaires sanitaires)	Sensibilité d'un territoire à disposer d'une offre réduite en soins vétérinaires	Enquête déclarative et non exhaustive
Offre vétérinaire ruraux à 5 ans	6	NB personnes rural par cabinet – à 5 ans	4	enquête , SIGAL (localisation vétérinaires sanitaires)	Idem ci-dessus	Enquête déclarative et non exhaustive
	7	Part de l'activité rurale dans l'activité du cabinet (ETP) – à 5 ans	25%	enquête , SIGAL (localisation vétérinaires sanitaires)	Idem ci-dessus	Enquête déclarative et non exhaustive
	8	<i>Territoire (zone accessibilité de 30 mn) concernés par des vétérinaires partants (à 5 ans) sans remplacement identifié</i>	<i>Réponse oui à la question départs à 5 ans sans remplacement identifié</i>	enquête , SIGAL (localisation vétérinaires sanitaires)	<i>Idem ci-dessus et capacité des cabinets vétérinaires et territoires à attirer et recruter de nouveaux vétérinaires</i>	<i>Enquête déclarative et non exhaustive</i>
	<i>indicateur non retenu par le groupe</i>					
	9	Territoire (zone accessibilité de 30 mn) impacté par l'arrêt de l'activité rurale (cessation totale d'activité, cessation activité rurale)	Réponse oui à la question cessation activité ou cessation activité rurale sur territoire à 30 mn du cabinet concerné	enquête , SIGAL (localisation vétérinaires sanitaires)	Maintenir le réseau au mieux : conforter l'existant ou accompagner la reconfiguration du maillage	Enquête déclarative et non exhaustive

Annexe : Questionnaire – enquête auprès des cabinets vétérinaires désignés vétérinaire sanitaire

Le questionnaire a été conçu par les partenaires fin juin 2021 et a été préparé par la DRAAF dans l’outil EU-Survey, pour une mise en ligne début juillet 2021. Un tableur a été fourni pour les recueils de réponse directe. Le groupe a proposé aux participants représentant les membres «vétérinaires ou leurs représentants» d’assurer la promotion et le relai vers leurs confrères à participer.

La cible de la collecte est les cabinets vétérinaires désignés vétérinaire sanitaire (VS) par les éleveurs (d’animaux de rente : bovins, ovins-caprins, porcins, volailles, et équins et domaine aquacole) de la région, éligibles aux aides des collectivités territoriales, tel qu’instauré par le décret n° 2021-578 du 11 mai 2021¹.

La collecte des réponses s’est déroulée dans un premier temps entre juillet 2021 et octobre 2021, animée par les représentants des vétérinaires et dans un second temps en avril et mai 2022, animée par les représentants des vétérinaires conjointement aux chefs de services SPA des DDecPP.

Cabinets vétérinaires participants à l’enquête

A date du 16 mai 2022, **134** cabinets vétérinaires ont répondu, tous sont désignés VS par des éleveurs de la région.

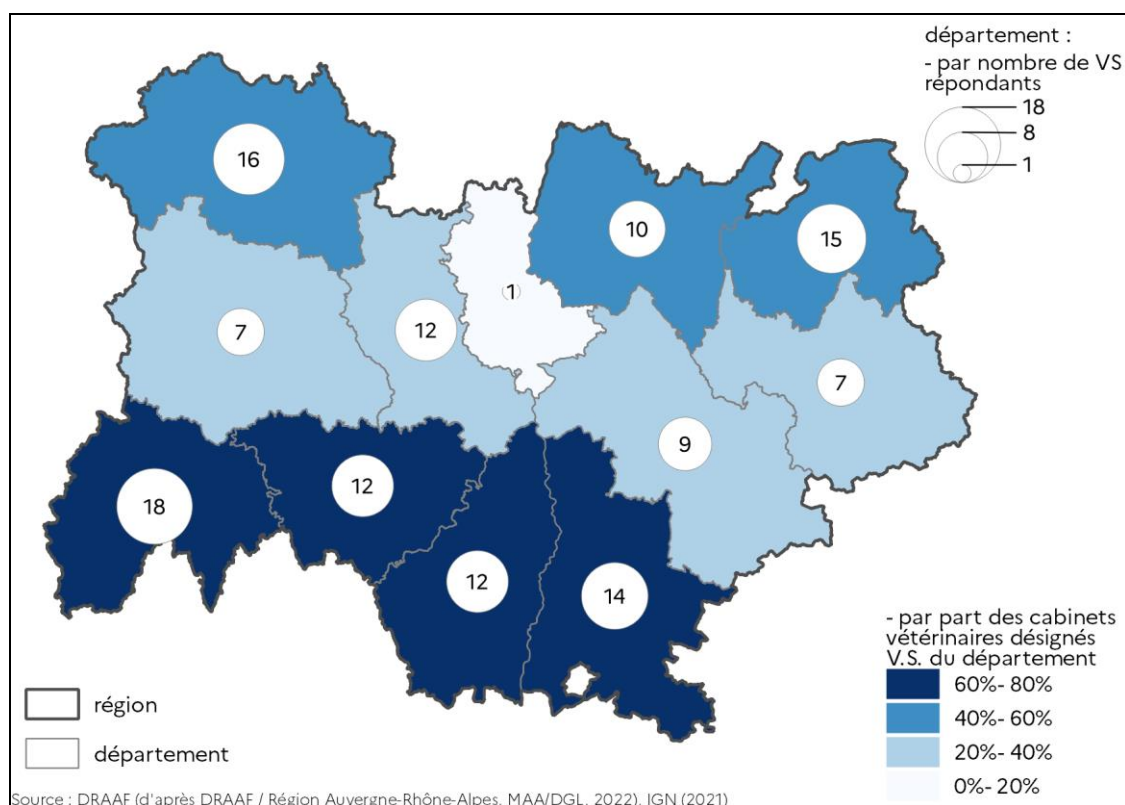


Figure 1 Cabinets vétérinaires de la région ayant répondu au questionnaire selon leur département de localisation (DPA) : nombre et pourcentage dans la population des cabinets désignés par au moins 10 élevages

Les cabinets vétérinaires de la région ayant répondu (n = 133) représentent 47% des cabinets vétérinaires de la région désignés VS par au moins 10 élevages (n = 285). Selon les départements, compte-tenu des

¹ Le bénéficiaire de l'aide doit être titulaire d'une habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du même code auprès d'élevages d'une zone définie en application de son article L. 241-13

participations, cette part est comprise entre 6% à 82% des cabinets vétérinaires désignés VS par au moins 10 élevages.

Les cabinets vétérinaires de 1 département (Rhône) ont peu pris part au questionnaire.

La relance, certes dans un temps court, a été fructueuse et a permis d'augmenter significativement le nombre de cabinets vétérinaires répondants : 33 réponses recueillies en 1 mois.

Département du cabinet vétérinaire	Nombre de cabinets désignés vétérinaires sanitaires (+10 élevages)	Nombre de réponses		Effet 2 ^{de} période de collecte
		à fin 2021	au 16 mai 2022	
01-Ain	20	10	10	=
03-Allier	28	16	16	=
07-Ardèche	19	10	12	+2
15-Cantal	23	18	18	=
26-Drôme	21	9	14	+5
38-Isère	30	1	9	+8
42-Loire	33	10	12	+2
43-Haute-Loire	15	10	12	+2
63-Puy-de-Dôme	26	6	7	+1
69-Rhône	17	1	1	=
73-Savoie	22	1	7	+6
74-Haute-Savoie	31	8	15	+7
Total	285	100	133	+33

Elevages des vétérinaires sanitaires participants à l'enquête

Sont considérés ici l'élevage d'animaux bovins, ovins et caprins, porcins, volailles, chevaux et l'aquaculture.

Les 134 cabinets vétérinaires participant à l'enquête sont désignés vétérinaires sanitaires par 19 608 élevages, situés dans la région.

Dans la région, il est compté un total de 38 767 élevages ayant désigné un VS.

Ainsi, la participation des cabinets vétérinaires au questionnaire concerne **61%** des élevages de la région ayant désigné un VS.

Selon les départements, compte-tenu des participations des cabinets vétérinaires, cette part est comprise entre 17% à 86% des élevages ayant désigné un VS. Selon les types d'animaux, la « couverture » est aussi différenciée :

Animaux	Nombre total d'élevages	Part des élevages dont le VS a participé à l'enquête		
		Région	Département	
		<i>moyenne</i>	<i>minimum</i>	<i>maximum</i>
Bovins	25 550	62%	14%	86%
Ovins et caprins	13 034	61%	15%	88%
Porcins	1 942	62%	25%	80%
Volailles	2 514	58%	15%	96%
Chevaux	3 340	47%	14%	78%
Toutes espèces confondues	38 767	61%	17%	86%

NB : une même exploitation peut élever plusieurs espèces animales.

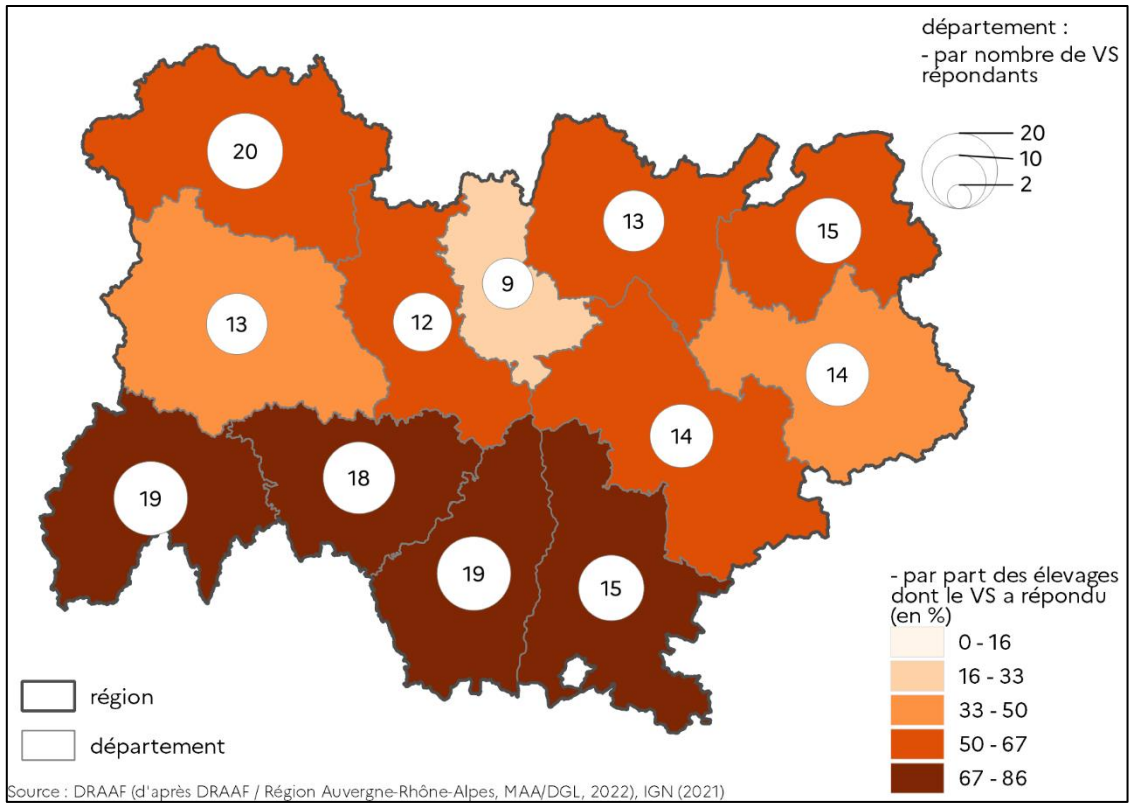


Figure 2 Elevages de la région dont le vétérinaire sanitaire a répondu au questionnaire : nombre de cabinets et pourcentage de ces élevages dans les élevages du département

Présentation et analyses des réponses

Vétérinaires et nombre d'équivalents temps plein, âge et activité rurale

Département du cabinet vétérinaire	Nombre de cabinets vétérinaires participants	Toutes activités				Activité rurale			
		Nombre de vétérinaires			ETP des vétérinaires (total)	Nombre de vétérinaires			ETP des vétérinaires (total)
		moins 55 ans	55 ans et plus	total		moins 55 ans	55 ans et plus	total	
01 – Ain	10	59	8	67	59,1	26	5	31	24,85
03 – Allier	16	64	16	80	73	30,5	10	40,5	38,2
07 – Ardèche	12	32	11	43	31,3	10,5	3	13,5	9,9
15 – Cantal	18	82	13	95	87	70,5	12,5	83	67,45
26 – Drôme	14	43	13	56	47,9	13	7	20	15,5
38 – Isère	9	41	4	45	32,3	24,5	3	27,5	16,3
42 – Loire	12	56	10	66	57,05	28,25	6,25	34,5	29
43 – Haute-Loire	12	54	9	63	56,65	30	5	35	26,5
63 – Puy-de-Dôme	7	41	5	46	37,5	24,5	2	26,5	18,5
69 – Rhône	1	13	0	13	12	2	0	2	2
73 – Savoie	7	10	4	14	13,8	11,3	3	14,3	11,3
74 – Haute-Savoie	15	55	13	68	52,1	23	7	30	23,9
71 – Saône-et-Loire	1	17	0	17	15,9	13	0	13	12
Total	134	567	106	673	575,6	306,05	63,75	369,8	293,65

Dans l'ensemble des répondants, une activité rurale juste majoritaire :

- 55% (370 sur 673 personnes) des personnels vétérinaires sont dévolus à l'activité rurale (sans tenir compte de leur quotité de travail en rurale) ;
- 51% (293,65 sur 575,6 ETP) des équivalents temps plein sont consacrés à l'activité rurale.

34 (sur 134, soit 25%) cabinets vétérinaires répondants déclarent consacrer plus de 90% de leurs ETP à l'activité rurale.

53 (sur 134, soit 40%) ont répondu consacrer moins de la moitié de leurs ETP à l'activité rurale (en moyenne 30% de leurs ETP [5% ; 45%]).

Globalement, les personnels vétérinaires dévolus à l'activité rurale sont plus âgés :

- Part des plus de 55 ans dans l'ensemble des activités vétérinaires = 15,7% (106 parmi 673) ;
- Part des plus de 55 ans dans l'activité rurale = 17,3% (63 parmi 363) ;
- Part des plus de 55 ans dans l'activité canine (ensemble – activité rurale) = 13,8% (43 parmi 310).

Poursuite ou arrêt d'activité d'ici à 5 ans

A 5 ans, vous pensez que votre cabinet :	Nombre de réponses
aura fermé (départ en retraite, pas de repreneur, arrêt d'activité)	10 (7%)
sera toujours en activité, sans activité rurale	21 (16%)
sera toujours en activité et conservera une partie d'activité rurale	103 (77%)

¾ des cabinets répondants (77%) déclarent se projeter à 5 ans avec un maintien de l'activité de leur cabinet vétérinaire avec un maintien d'activité dans le secteur de la médecine vétérinaire rurale.

Parmi les 134 cabinets vétérinaires, 31 indiquent envisager à 5 ans un arrêt de l'activité rurale (et pour certains (n = 10) une cessation globale d'activité vétérinaire).

Ces cabinets sont caractérisés par une part plus importante de personnels vétérinaires âgés de 55 ans et plus, travaillant en rurale.

Les personnels, âgés de 55 ans et plus, dévolus à l'activité rurale constituent plus de la moitié (55%) des personnels vétérinaires (17 parmi 31) dévolus à l'activité rurale de ces 31 cabinets.

Les 31 cabinets vétérinaires avec une réponse « aura fermé » ou « sera toujours en activité, sans activité rurale » sont localisés dans les départements de la région (sauf le Rhône – rappel : quasi non-participation des cabinets de ce département à l'enquête) :

- Drôme : 7 ;
- Cantal : 4 ;
- Allier, Ardèche, Loire, Haute-Savoie : 3 dans chaque département ;
- Ain, Savoie : 2 dans chaque département ;
- Haute-Loire, Puy-de-Dôme : 1 dans chaque département.

Une plus grande affinité à ces réponses « aura fermé » ou « sera toujours en activité, sans activité rurale » parmi les cabinets répondants de la Drôme est notée (50% des cabinets de ce département ont indiqué ces réponses).

Personnels partants : remplacement et non-remplacement d'ici à 5 ans

L'absence de renouvellement ou remplacement des personnels vétérinaires diminue d'autant l'offre de soins vétérinaires.

Pour les 134 cabinets vétérinaires, 79 départs de personnels vétérinaires ont été indiqués, avec :

- 40 avec un remplacement (pour 31,5 ETP) ;
- 39 sans remplacement des personnels (pour 36,95 ETP).

Vente – adhésion à un « réseau » d'ici à 5 ans

Ce point a été identifié comme à risque pour le maintien de l'activité rurale.

Pour les cabinets vétérinaires l'envisageant, il est considéré un arrêt potentiel de l'activité rurale.

Allez-vous vendre votre activité ou adhérer à un réseau ?	Si oui, cette vente ou adhésion se ferait à un réseau "restreignant" l'activité rurale	Nombre de réponses
Non (83)	-	65
Ne sait pas (41)	Non	2
	Ne sait pas	1
	Sans réponse	38
Oui (9)	Non	3
	Ne sait pas	2
	Sans réponse	4
Sans réponse (1)	-	2

Les 9 cabinets ayant répondu par l'affirmative sont des cabinets où l'activité rurale est :

- pour 7 d'entre eux, minoritaire au sein du cabinet (global de 2,5 ETP en activité rurale parmi 21,5 ETP toutes activités) ;
- pour 2 d'entre eux, majoritaire au sein du cabinet (global de 7,5 ETP en activité rurale parmi 12,7 ETP toutes activités).

Les 41 cabinets ayant répondu « ne sait pas » à la question de la vente ou de l'adhésion à un réseau n'ont pas de caractéristiques (hormis, peut-être, une légère surreprésentation des cabinets avec moins d'activité rurale) en lien avec l'intensité de l'activité rurale : 16 ont une part d'activité rurale minoritaire, 7 ont une part moyenne en rurale et 8 une part essentielle en rurale.

Les 50 cabinets vétérinaires avec une réponse « Oui » ou « Ne sait pas » sont localisés dans les départements de la région (sauf le Rhône – rappel : quasi non-participation des cabinets de ce département à l'enquête) :

- Allier, Loire : 7 dans chaque département ;
- Ardèche, Drôme, Haute-Loire : 5 dans chaque département ;
- Ain, Cantal, Isère, Haute-Savoie : 4 dans chaque département ;
- Puy-de-Dôme : 3 et Savoie : 2.

Une moindre affinité à ces réponses « Oui » ou « Ne sait pas » parmi les cabinets répondants du Cantal, de la Savoie et de la Haute-Savoie est notée (moins de 30% des cabinets des départements ont utilisés ces réponses).